

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS
REUNION DU 7 avril 2010 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
M. Antoine ALLEMEERSCH et Bertrand OLLIVIER, conseillers généraux de la Haute-Marne,
M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
M. Jean COUDRY, CGC,
M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
Mme Corinne FRANÇOIS, CDR 55,
M. Alain THIZON, ASN,
M. Pierre FORBES, ANDRA,
M. Benoît JAQUET, CLIS,
Mlle Laetitia COLON, CLIS,
Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF,
M. René MARTIN, Association Archéologie et Sciences naturelles.

Etaient excusés :

M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales.

Etait invité :

- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.

1) Approbation du PV du CA du 15 février 2010

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 février 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. BOUSSEL demande que la durée des réunions n'excède pas deux heures. M. CANOVA indique que, si une durée raisonnable est souhaitable, il ne faut pas limiter les échanges pour une simple raison de temps.

2) Suite de la demande d'avis sur la ZIRA

M. CANOVA fait part du courrier de l'ANDRA l'informant de la décision du gouvernement de retenir la proposition de ZIRA et d'autoriser l'ANDRA à entamer les investigations dans cette zone, sans attendre l'avis du CLIS. Au-delà du fait que le CLIS a été ignoré, il s'interroge sur la poursuite de la démarche entreprise pour faire procéder à une évaluation indépendante des recherches ayant mené à la proposition (à ce jour, des dossiers ont été retirés mais aucune proposition n'a été remise, le délai de réponse courant jusqu'au 26 avril). Ne faudrait-il pas voir plus loin, comme le suggère M. COUDRY (élargir aux implantations de surface pour être en phase avec l'avancement du projet) ?

Pour M. FLEURY, il convient de continuer au rythme du CLIS, et non au rythme qu'impose le gouvernement. Quoi qu'il en soit, la décision met en cause l'utilité du CLIS et il est nécessaire de réagir. MM. CANOVA et FRANÇOIS proposent d'inviter le ministre de l'Écologie pour une mise au point. M. LHERITIER appuie cette proposition et suggère qu'en cas de réponse négative, les membres du CLIS démissionnent en bloc, ce qu'approuve Mme FRANÇOIS.

M. FERNBACH indique qu'il a reçu le même jour le courrier de l'ANDRA et l'arrêté préfectoral mettant en œuvre la décision et estime qu'il a été mis devant le fait accompli par l'Etat, sans information préalable (Mme FRANÇOIS parle de passage en force, en l'absence de tout débat malgré les nombreuses demandes). L'arrêté en lui-même n'a rien d'extraordinaire (ainsi M. FORBES rappelle que des arrêtés similaires ont été pris pour permettre le déroulement des campagnes précédentes de sismique 2D ou 3D et de forages, et qu'un permitteur est en relation avec chaque propriétaire concerné pour l'informer du projet), mais M. FERNBACH juge la simultanéité du courrier et de l'arrêté choquante et signale que certains maires concernés n'ont pas affiché l'arrêté.

Suite aux observations de plusieurs membres relatives au peu d'informations données, M. LHERITIER estime qu'il est urgent que le CLIS organise des réunions dans les communes et aille au devant des populations. M. FERNBACH signale que la commission « Communication » propose justement une telle démarche, sur la base d'un document présenté au point 4 de l'ordre du jour. Il ajoute que l'information de l'ANDRA n'est ni claire ni précise et il prend pour exemple l'annonce faite du nombre de communes concernées par la ZIRA (à l'origine 4, aujourd'hui 7, à savoir Bonnet, Bure, Mandres et Ribeaucourt, auxquelles s'ajoutent Houdelaincourt, Montiers sur Saulx et Saint Joire). M. FORBES pense avoir précisé, lors de la réunion de la commission « localisation » du 30 novembre 2009, que la ZIRA concernait six communes.

M. FLEURY n'est pas surpris par cette méthode qu'il estime typique de l'ANDRA et qui n'est pas susceptible de rétablir la confiance. Il constate avec M. OLLIVIER que le calendrier gouvernemental l'emporte sur le calendrier scientifique, alors qu'il serait du devoir de l'ANDRA ou de la CNE de dire si le calendrier peut être tenu ou non.

Concernant les informations disponibles, Mme FRANÇOIS souhaite avoir des éléments relatifs aux installations de surface et notamment sur le statut de la zone d'entreposage (s'il s'agit d'une INB, installation nucléaire de base). M. FORBES confirme qu'il y aura une installation d'entreposage tampon en surface (vraisemblablement à l'entrée de la descenderie) pour dépôt et vérification des colis en attente de stockage et pour leur conditionnement (ceci pour la durée d'exploitation du stockage, mais sans précision sur le délai d'entreposage des colis). Cette installation sera bien une INB.

3) Arrêté des comptes 2009

M. OLLIVIER présente le rapport de gestion 2009 qui sera soumis à adoption lors de la prochaine AG. Il fait apparaître une consommation annuelle de 313 669,10 € et un résultat de 399 587 € à reporter en 2010. Les principaux postes de dépenses sont l'impression (Lettre du CLIS), l'affranchissement (courrier et Lettre), les déplacements (visites de sites et frais engagés par les membres ou le personnel), les locaux de Bure et de Bar le Duc (loyers, entretiens, assurances) et les charges salariales.

M. CANOVA signale que l'Etat annonce une diminution de la dotation annuelle pour 2010 (142 500 €) au titre de la réserve légale. Les opérateurs s'alignant a priori sur ce montant, les subventions pour 2010 seraient ramenées à 285 000 €. Un courrier sera adressé à la Direction générale Energie et Climat du ministère afin de demander une explication sur ce qu'est la réserve légale. M. FERNBACH propose que les prochains budgets prévisionnels fassent apparaître les besoins de financement, afin que la dotation soit fixée sur cette base.

M. PETITJEAN précise qu'il lui paraît nécessaire de revoir les contrats de travail du personnel et les modalités d'autorisation de leur déplacement, et d'étudier la possibilité de bénéficier des exonérations de charges salariales liées à l'activité du personnel à Bure, commune classée en Zone de Revitalisation Rurale.

Le Conseil d'Administration arrête les comptes 2009 par 12 voix, Mme FRANÇOIS et M. FLEURY ne souhaitant pas prendre par au vote.

M. CORRIER demande que l'AG adopte des résolutions dénonçant la baisse de la dotation et le non-remboursement des crédits engagés par le CLIS en 2007 (la somme de 219 000 € étant provisionnée actuellement à 100 %). Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion du 26 avril.

4) Proposition de réunions dans les communes de la zone de transposition

M. FERNBACH rappelle la volonté d'aller au devant des populations, à la demande des maires des communes de la zone de proximité. Il présente le document préparé par la commission « Communication » dont l'objet est de reprendre rapidement l'historique et l'avancement du projet ainsi que le rôle du CLIS dans ce cadre afin de lancer le débat avec les participants, ceci pour faire émerger les interrogations et les observations du grand public. Ce document servirait de support pour les membres du CLIS participant à une réunion. La commission réfléchit à la possibilité de faire appel à un animateur ou un modérateur pour conduire la discussion.

MM. LHERITIER et OLLIVIER jugent cette initiative très positive, en vue notamment du débat public, mais s'interrogent sur l'utilité d'un animateur qui ne serait pas membre du CLIS.

Pour Mme FRANÇOIS, le document présenté est lisse. Il ne tient pas compte des inquiétudes que suscite le projet et est purement factuel et technique, sans prendre en compte l'aspect humain. Elle doute par expérience (FAVL par exemple) de l'utilité de cette initiative. M. FLEURY estime que ce n'est pas le bon moyen de communication et qu'il est très compliqué de parler au nom du CLIS, de surcroît à partir de ce document (qui ne devrait porter que sur ce qu'est le CLIS et sur ce qu'il a fait). Selon lui, le CLIS n'a pas un avis à donner, mais des questions à poser. Pour sa part, s'il devait participer à ces réunions, il s'exprimerait à titre personnel.

M. CANOVA précise que le but est de recueillir les interrogations et les observations de la population locale, pas de prendre position ni donner un avis. Pour M. CORRIER, la pluralité est l'une des qualités du CLIS, et il serait intéressant de reproduire localement un débat public (M. COUDRY va dans le même sens, en rappelant la qualité de la méthode mise en oeuvre par M. MERCADAL lors du débat public de 2005, dont il faudrait s'inspirer). Pour MM. FERNBACH et LHERITIER, il y aura forcément une période de rodage mais il ne faut plus attendre pour organiser ces réunions.

Suite à ces échanges, le CA décide de donner un délai supplémentaire de relecture du document avant validation, en l'orientant plus sur les actions du CLIS. M. FERNBACH ajoute qu'il a prévu de faire une réunion d'information avec l'ANDRA dans sa commune le 26 avril (date de la prochaine AG).

5) Questions diverses

- M. CANOVA fait part du courrier de M. MARTIN, représentant de la Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne, qui démissionne du Conseil d'Administration pour raison de santé, mais reste membre du CLIS. Il sera demandé aux membres nommés au titre des associations de désigner un nouveau représentant au CA lors de la prochaine AG.

- Mme FRANÇOIS présente un courrier du CDR 55 adressé à Mme DUPUIS (ANDRA), M. BORLOO (ministre de l'Écologie), Mme PECRESSE (ministre de la Recherche), M. le Préfet de la Meuse et au Président du CLIS, par lequel il est demandé que l'expression « stockage réversible profond » soit abandonnée, car trompeuse et abusive. Le CDR estime que le stockage ne sera pas réversible, que le terme est utilisé à des fins d'acceptabilité et qu'il faudrait réfléchir à une nouvelle terminologie appropriée. Pour M. LHERITIER, la réversibilité telle qu'elle est conçue actuellement est effectivement un leurre.

- M. CORRIER rappelle les questions posées dans le cadre de la commission « Réversibilité », et souhaite les transmettre à M. FORBES, avec une série d'interrogations qui lui sont propres. Les documents seront transmis par M. JAQUET.

A Bure, le - 1 JUIN 2010

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,

Robert FERNBACH